



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 mars 2022  
Français  
Original : anglais

### Situation au Mali

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2584 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2022 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à ladite résolution. Le présent document décrit les principaux faits survenus au Mali depuis la publication du précédent rapport ([S/2021/1117](#)), en date du 4 janvier 2022.

#### II. Principaux faits nouveaux

2. Au cours de la période considérée, des divergences ont persisté entre les parties prenantes maliennes et entre le Gouvernement de transition et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au sujet du calendrier de la transition, ce qui a abouti à l'imposition par la CEDEAO de nouvelles sanctions économiques et financières, notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les États membres de la CEDEAO et le Mali. Ces événements ont suivi la conclusion, fin décembre 2021, d'une vaste campagne de consultations nationales sur les réformes, qui ont notamment abouti à la recommandation de prolonger la transition pour une période de six mois à cinq ans. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est suspendue, mais des efforts se sont poursuivis en vue de la finalisation d'une stratégie politique globale pour le centre du Mali. Parallèlement, le Gouvernement de transition a continué à prendre des mesures pour revoir et élargir les partenariats internationaux du Mali, compte également tenu du retrait de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba du Mali.

##### A. Transition politique

3. Conformément à son programme politique, le Gouvernement de transition a procédé à la tenue des consultations nationales, qui serviront de base au lancement de réformes politiques et institutionnelles visant à régler les causes profondes des crises récurrentes au Mali et à déterminer le calendrier de la tenue des élections et de la conclusion de la période de transition. Convoquées du 11 au 30 décembre 2021 au niveau des cercles, des communes et du pays, les consultations nationales ont abouti



à des recommandations de réformes politiques, institutionnelles et de réformes de gouvernance de grande envergure, couvrant l'accès aux services de base, la protection des droits humains, la lutte contre la corruption, la mise en œuvre accélérée des volets clés de l'Accord de paix, la mise en place d'un organe unique de gestion des élections et l'extension du calendrier de la transition.

4. Si les participantes et participants au dialogue national et d'autres parties prenantes importantes, notamment les partis politiques et les groupes de la société civile, se sont félicités de ses résultats, d'autres parties prenantes les ont en revanche critiqués. Parmi ces dernières, citons : le Cadre d'échange des partis et regroupements politiques pour une transition réussie, composé principalement de partis de l'ancienne majorité présidentielle ; la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko ; une coalition de groupes de la société civile connue sous le nom de « Synergie 22 ». Dans des déclarations distinctes, ces groupes ont rejeté le calendrier électoral proposé, affirmant qu'il violait la Charte de la transition et n'avait pas été discuté avec les parties prenantes concernées, et ont exhorté les autorités à permettre un retour à l'ordre constitutionnel en publiant un calendrier électoral réaliste. Dans un communiqué publié le 1<sup>er</sup> janvier par le Cadre stratégique permanent, les mouvements signataires de l'Accord ont annoncé que puisqu'ils n'avaient pas participé aux consultations nationales, ils n'étaient pas liés par les recommandations auxquelles elles avaient abouti.

5. Dans ce contexte et conformément aux décisions adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO à sa soixantième session ordinaire qui s'est tenue le 12 décembre 2021, le Ministre malien des affaires étrangères, Abdoulaye Diop, s'est rendu à Accra, le 31 décembre, pour présenter au Président de la Conférence, le Président du Ghana, Nana Akufo-Addo, les résultats des consultations nationales et une proposition de prolongation de la transition pour une période de cinq ans. Étant donné que la proposition faite par le Mali ne répondait pas aux attentes de la CEDEAO qui escomptait une brève prolongation de la période de transition, la Conférence a dépêché le Médiateur de la CEDEAO à Bamako, le 5 janvier 2022, pour qu'il fasse entendre aux autorités de transition la nécessité de soumettre un calendrier électoral révisé. Peu de progrès ayant été réalisés à cet égard, le 9 janvier, la Conférence a convoqué, à Accra, un sommet extraordinaire sur la situation au Mali. Jugeant inacceptable la proposition malienne d'un calendrier de cinq puis quatre ans, la Conférence a notamment décidé d'imposer de nouvelles sanctions économiques et financières, y compris : la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les États membres de la CEDEAO et le Mali ; la suspension de transactions commerciales et financières entre les États membres de la CEDEAO et le Mali, avec certaines exceptions visant à éviter des répercussions négatives sur la population ; le gel des avoirs du Mali et des entreprises publiques dans les banques centrales et commerciales des États membres de la CEDEAO ; la suspension de l'aide financière au Mali, ainsi que des transactions financières avec ce pays. Elle a également décidé de rappeler tous les ambassadeurs des pays membres de la CEDEAO à Bamako pour des consultations et a immédiatement activé la Force en attente de la CEDEAO. Une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), tenue plus tôt dans la journée, avait contribué à la décision de la Conférence.

6. Ces événements ont occupé le devant de la scène publique au Mali. Dans un communiqué publié le 9 janvier, le Gouvernement de transition a fermement condamné les décisions de la CEDEAO et de l'UEMOA, qu'il a qualifiées « d'inhumaines, illégales et illégitimes ». Sur la base du principe de réciprocité, il a fermé ses frontières terrestres et aériennes aux États membres de la CEDEAO et rappelé ses ambassadeurs des États membres de la CEDEAO. Tout en se déclarant

prêt à dialoguer avec la CEDEAO, le Gouvernement malien a souligné qu'il prendrait « toutes les mesures nécessaires » pour contrer les sanctions et il a mis au point un plan national de riposte, articulé autour de mesures diplomatiques, économiques, sociales et juridiques. Le 21 février, il a annoncé qu'il avait déposé deux plaintes auprès de la Cour de justice de l'UEMOA concernant la légalité des sanctions financières et monétaires contre le Mali. En outre, plusieurs acteurs politiques, sociaux, religieux et acteurs de la société civile ainsi que des syndicats, y compris ceux qui avaient auparavant critiqué les autorités de transition, ont publié des communiqués dénonçant les sanctions. En signe de soutien aux autorités de transition, les Maliennes et Maliens de Bamako et de plusieurs régions sont également descendus dans la rue, le 14 janvier, pour protester contre les sanctions.

7. Au cours des mois de janvier et février, des membres clés des autorités de transition, notamment le Premier Ministre, Choguel Kokalla Maïga, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga, ont accordé plusieurs interviews aux médias, expliquant la réponse du Gouvernement aux sanctions et réaffirmant leur détermination à mener des réformes exhaustives. En janvier, le Ministre des affaires étrangères s'est rendu en Algérie, en Guinée et en Mauritanie afin de faire connaître les résultats des consultations nationales, de gagner l'adhésion du public à la vision d'avenir du Gouvernement et de renforcer la coopération politico-économique en facilitant la mise en place d'axes commerciaux de substitution, dans le but de contrecarrer l'impact négatif des sanctions.

8. Le 14 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné la situation au Mali et a notamment approuvé la décision de la CEDEAO d'imposer de nouvelles sanctions au Mali. Il a également pris note des conclusions des consultations nationales, demandé au Président de l'Union africaine d'engager un dialogue avec les autorités de transition en vue de finaliser un calendrier électoral acceptable d'une durée n'excédant pas 16 mois et demandé à la Commission de mener immédiatement des consultations avec les pays voisins.

9. Plusieurs initiatives ont été prises pour trouver une issue à l'impasse et au manque de confiance apparent entre le Mali et les partenaires régionaux et internationaux. Le 17 janvier, le Secrétaire général a tenu des consultations directes avec le Président de transition afin de souligner l'importance d'un consensus autour de la voie à suivre. Le 25 janvier, le Président de la Commission de l'Union africaine s'est rendu à Bamako et a tenu des consultations avec les autorités de transition, notamment le Président et le Premier Ministre. À Bamako, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali a maintenu des consultations régulières avec les autorités de transition pour encourager la reprise du dialogue avec la CEDEAO et la soumission d'un calendrier électoral consensuel, notamment par l'intermédiaire du comité local de suivi de la transition composé de représentants de la CEDEAO, de l'Union africaine et de la MINUSMA.

10. En appui aux décisions de la CEDEAO, le Conseil de l'Union européenne a adopté des sanctions, le 4 février, notamment l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, à l'encontre de cinq membres du Gouvernement de transition pour avoir « fait obstruction et compromis l'aboutissement de la transition politique au Mali », à savoir : le Président du Conseil national de transition, le colonel Malick Diaw ; le Premier Ministre ; le Ministre de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion nationale, le colonel-major Ismaël Wagué ; le Ministre de la réforme de l'État, Ibrahim Ikassa Maïga ; le leader du groupe de la société civile « Yerewolo debout sur les remparts » et membre du Conseil national de transition, Adama Ben Diarra. En réaction, un autre rassemblement en soutien aux autorités de transition, organisé par Yerewolo debout sur les remparts, a eu lieu le 4 février à Bamako. De

même, diverses parties prenantes nationales ont publié des communiqués publics critiquant les sanctions de l'Union européenne, qu'elles considèrent comme néfastes compte tenu des problèmes du pays sur le plan politique et en matière de sécurité et comme contraires à l'esprit du dialogue.

11. Le 31 janvier, lors d'une réunion avec le comité local de suivi, le Gouvernement a annoncé son intention de s'approprier la recherche d'une solution relative à la transition, mettant en place deux groupes de travail aux niveaux politique et technique. Le premier est un groupe de travail de niveau ministériel, présidé par le Ministre des affaires étrangères et composé de représentants du Ghana, de la Mauritanie, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Togo, ainsi que de l'Union africaine, de la CEDEAO et de la MINUSMA, qui a pour objectif de faciliter le dialogue entre les parties prenantes concernées. Le second est un groupe de travail technique, chargé d'examiner le projet de calendrier électoral proposé par les autorités de transition. Supervisé par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, il comprend des experts techniques du Gouvernement, de la CEDEAO, de l'Union africaine et de la MINUSMA. Ces mécanismes consultatifs ont été mis en place quelques jours avant le sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenu le 3 février à Accra, à l'issue duquel la Conférence a confirmé les sanctions imposées au Mali, exhorté les autorités maliennes à proposer un calendrier électoral acceptable et réaffirmé l'engagement de la CEDEAO à fournir l'assistance technique nécessaire, en collaboration avec l'Union africaine et les Nations Unies.

12. En conséquence, la CEDEAO a dépêché à Bamako, du 15 au 18 février, une équipe technique dirigée par son Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité et comprenant des experts électoraux. Des experts de la CEDEAO, de l'Union africaine et de la MINUSMA ont travaillé avec leurs homologues maliens pour examiner les activités nécessaires à la tenue d'élections. Les discussions se sont concentrées sur trois domaines clés : l'établissement des priorités concernant les réformes nécessaires à la tenue d'élections ; la détermination d'un calendrier raisonnable pour ces réformes ; la définition des ressources nécessaires pour assurer le respect de ce calendrier. Parallèlement, le Commissaire et le comité de suivi local ont tenu une série de réunions avec les ministères responsables de l'organisation des élections.

13. Dans le contexte des consultations techniques, le Médiateur de la CEDEAO pour le Mali, l'ancien Président du Nigéria, Goodluck E. Jonathan, s'est rendu à Bamako, le 24 février, pour évaluer les progrès réalisés en vue de l'établissement d'un calendrier électoral mutuellement acceptable. Accompagné de membres du comité local de suivi, composé de représentants de la CEDEAO et de l'Union africaine au Mali ainsi que de la MINUSMA, le Médiateur a également tenu des réunions avec les principaux responsables du Gouvernement, y compris le Président de transition. Dans son communiqué du 25 février, le Médiateur a notamment réitéré l'engagement de la CEDEAO à poursuivre le dialogue pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel, pris note de la volonté des autorités de transition de poursuivre le dialogue avec la CEDEAO, souligné que le comité de suivi local et les experts poursuivraient les discussions avec les autorités maliennes.

14. Le 21 février, le Conseil national de transition a adopté à l'unanimité le projet de loi déposé par le Gouvernement pour modifier la Charte de la transition. Les révisions comprennent : a) l'abolition du poste de vice-président pour éviter un chevauchement des responsabilités avec le ministre de la défense et le ministre de la sécurité ; b) la suppression du plafonnement du nombre de membres du gouvernement ; c) l'augmentation du nombre de membres du Conseil national de transition pour une plus grande inclusivité ; d) la modification du calendrier de la

transition conformément aux recommandations issues des consultations nationales. La loi a été promulguée le 25 février par le Président de transition. La révision de la Charte de la transition a été rejetée par le Cadre d'échange des partis et regroupements politiques pour une transition réussie, qui a exigé l'ouverture d'un dialogue franc et sincère avec les acteurs politiques avant le 25 mars. Le Cadre a également proposé l'instauration d'une nouvelle transition d'une durée de neuf mois, avec un « chef de gouvernement neutre », la création d'un nouveau Conseil national de transition et l'adoption d'un calendrier électoral consensuel.

15. La période de référence a également été marquée par des tensions entre le Mali et certains partenaires internationaux. Le 24 janvier, le Gouvernement a demandé le départ des forces danoises, déployées dans le cadre du groupement de forces Takuba, déclarant qu'elles étaient arrivées sans autorisation expresse et en violation des accords existants, une interprétation qui a été contestée par les partenaires bilatéraux concernés. Le 31 janvier, et en réponse à des propos publics tenus par les autorités françaises, le Gouvernement a demandé le départ de l'Ambassadeur de France au Mali dans les 72 heures. Le 17 février, la France et les autres États européens opérant aux côtés de l'opération Barkhane et au sein du groupement de forces Takuba, ainsi que le Canada, ont publié une déclaration annonçant leur « retrait coordonné » du territoire malien. Par ailleurs, certains partenaires bilatéraux ont continué de s'inquiéter de la présence présumée d'une société militaire privée étrangère, opérant aux côtés des forces de sécurité maliennes. Le Gouvernement malien a toujours rejeté ces affirmations, soulignant que les militaires étrangers étaient des instructeurs militaires déployés dans le cadre d'une coopération bilatérale d'État à État.

## **B. Application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali**

16. La mise en œuvre de l'Accord n'a guère progressé pendant la période considérée.

17. Aucune avancée n'a été enregistrée sur le plan de la sécurité, notamment en ce qui concerne la finalisation et le lancement du processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration. En dépit de la disponibilité d'un financement de la Banque mondiale, la réintégration socioéconomique des ex-combattants n'a pas commencé, car les groupes armés n'ont pas présenté leurs listes de candidats.

18. Suite aux efforts persistants de la MINUSMA et d'autres acteurs internationaux en faveur de l'inclusion des femmes dans les mécanismes de l'Accord, le 22 février, le Gouvernement a communiqué une liste de 15 femmes supplémentaires à inclure dans le Comité de suivi de l'Accord et ses sous-comités. Les préparatifs se sont poursuivis pour la mise en service de l'observatoire des femmes.

19. Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la Zone de développement des régions du nord en raison de problèmes persistants entre les parties prenantes concernées. En outre, le financement alloué à la Zone par le fonds pour le développement durable a réduit de 49 % dans le budget national pour 2022.

20. Dans ce contexte, la Médiation internationale, dont la MINUSMA est membre, a poursuivi son action visant à faciliter les progrès. Dans un communiqué publié à l'issue de sa réunion virtuelle du 5 janvier, l'équipe a souligné que les conclusions des consultations nationales offraient des perspectives encourageantes pour l'avancement du processus de paix et a exhorté les parties signataires à progresser sur les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

21. Dans le nord du Mali, le Cadre stratégique permanent, une coalition formée en avril 2021 par la Coordination des mouvements de l'Azawad et une aile de la Plateforme (coalition de groupes armés), a semblé gagner en importance, les

mouvements signataires poursuivant leurs efforts d'unification. Les visites du Cadre stratégique permanent en Algérie, au Niger et en Europe ainsi qu'à l'intérieur du Mali ont contribué à son positionnement en tant qu'acteur politique clé et garant de la sécurité dans les régions du nord et au-delà. Lors d'une réunion tenue les 15 et 16 janvier, le Cadre stratégique permanent a demandé aux autorités de transition d'appliquer les recommandations formulées à la quarante-cinquième session du Comité de suivi de l'Accord, et de s'abstenir de prendre des initiatives parallèles aux mesures et mécanismes de l'Accord.

22. Afin de résoudre les tensions persistantes entre les parties signataires de l'Accord, Ara Pacis Initiatives for Peace, une organisation italienne à but non lucratif, a organisé une série de discussions de médiation, du 30 janvier au 3 février à Rome, avec une délégation du Cadre stratégique permanent et le Gouvernement de transition, représenté par le Ministre de la réconciliation nationale. Les parties signataires se seraient à nouveau engagées à surmonter leurs divergences concernant la structure du Cadre stratégique permanent et à harmoniser leurs positions pour relancer le processus de paix.

23. Le processus de recrutement spécial, lancé en novembre 2021 par les Forces armées maliennes dans le nord et le centre du pays, s'est poursuivi à Gao, Ménaka et Tombouctou. Il vise à intégrer 2 000 jeunes gens armés qui souhaitent entrer dans les rangs de l'armée. Au cours de la période considérée, 1 157 jeunes de Gao, Ménaka et Tombouctou, ainsi que du centre, ont rendu leurs armes et leurs munitions. Ce processus a été mené en dehors des cadres nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration et est considéré par les mouvements armés comme sapant l'Accord.

### **C. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays**

24. Pendant la période à l'examen, les autorités de transition ont poursuivi les consultations sur la stratégie politique globale pour le centre en vue de sa finalisation. Le 25 février, le comité régional du Cadre politique de gestion de la crise du centre du Mali a tenu sa première réunion de l'année, à Mopti. La MINUSMA a continué ses missions de bons offices et fourni un soutien technique.

25. Dans le même temps, les violences attribuées aux groupes extrémistes se sont poursuivies, 103 incidents de sécurité ayant été enregistrés au cours des trois premiers mois de 2022, soit une baisse importante par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 147 incidents avaient été enregistrés. Les attaques ont fait 69 morts et 29 blessés parmi les civils, et 83 personnes ont été enlevées.

26. La période de référence a également été marquée par une intensification des opérations offensives des Forces armées maliennes, qui a été suivie par une baisse du nombre d'incidents signalés ainsi que le retour volontaire de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Bien que cela ait contribué à améliorer le sentiment de sécurité de la population, selon des allégations, les Forces armées maliennes auraient commis de graves violations des droits humains (voir par. 57).

27. Dans le cercle de Niono (région de Ségou), un convoi des Forces armées maliennes est parvenu au village de Farabougou le 6 février, apportant des vivres à la population. C'était la première fois que le village était atteint par voie terrestre depuis le début du blocus imposé au village par des combattants armés radicaux en octobre 2020. En soutien à l'action humanitaire dans la région, la MINUSMA a livré 49,7 tonnes de nourriture en 22 vols entre le 21 décembre 2021 et le 6 janvier 2022.

28. La MINUSMA a entrepris six projets de réduction de la violence communautaire dans le centre, dont un nouveau projet d'approvisionnement en eau pour 2 000 bénéficiaires dans le village de Goundougou (région de Bandiagara), afin de réduire les conflits liés à l'eau, et un projet de formation professionnelle ciblant 200 jeunes locaux dans le village de Homburi (région de Douentza). Dans les villages de Yasso et Mafuné (région de San), la Mission a mis en place un projet d'électrification solaire, qui bénéficiera à 2 000 personnes. Dans tous ces projets, les femmes représentaient la moitié des bénéficiaires. À Ségou, la Mission a soutenu la formation professionnelle agricole de 50 jeunes chômeurs et chômeuses, dans le but de réduire le chômage et de décourager le recrutement par des groupes armés.

### **1. Promotion de la réconciliation**

29. La MINUSMA a continué à dispenser une formation au règlement des conflits à des fonctionnaires et des représentantes et représentants communautaires et a soutenu les dialogues intercommunautaires. À Bandiagara, les initiatives ont ciblé les six communes de la zone sud du cercle. Les processus de dialogue de suivi qui se sont déroulés, les 24 et 25 janvier, dans cinq communes des cercles du nord de Djenné et du sud de Mopti ont ouvert la voie à une nouvelle consolidation des relations intercommunautaires, dans le prolongement des initiatives de dialogue antérieures qui avaient conduit à la levée du blocus de Marébougou. Le 7 mars, la MINUSMA a lancé une initiative visant à instaurer la confiance entre les Forces armées maliennes et la population de Douentza et de Hairé au moyen du dialogue et de petits projets mis en œuvre conjointement dans les communautés.

30. À Bankass, la MINUSMA a cherché à consolider les acquis obtenus suite à l'accord de réconciliation locale d'Ogossogou, en poursuivant ses missions de bons offices auprès des communautés concernées. En collaboration avec l'équipe régionale d'appui à la réconciliation du Gouvernement, la Mission a facilité un dialogue entre les éleveurs et les agriculteurs dans la commune de Korombana, du 1<sup>er</sup> au 3 février, afin de trouver une solution aux griefs et d'établir une feuille de route pour la collaboration et un mécanisme pour régler tout différend futur. D'autres séances de dialogue ont été organisées à Konio (cercle de Djenné), du 14 au 16 février, afin d'apaiser les tensions de longue date liées aux sites religieux locaux. La MINUSMA a également soutenu des initiatives de médiation pour mettre fin aux affrontements violents en cours dans les communes de Kala Seguïda, Mariko et Sirifila Boundy (cercle de Niono), où les conflits interethniques menacent la protection des populations civiles, mettent en péril les moyens de subsistance et sapent le relèvement social et économique.

### **2. Rétablissement de l'autorité de l'État**

31. Au 28 février, 4 préfets sur 8 (50 %) et 7 sous-préfets sur 55 (13 %) étaient déployés dans la région de Mopti. En outre, 6 préfets sur 7 (86 %) et 11 sous-préfets sur 39 (29 %) étaient présents dans la région de Ségou. Pour faciliter le retour de la présence de l'État dans le centre, l'Union européenne et la MINUSMA ont cofinancé la réhabilitation et l'équipement du bureau de la sous-préfecture de Kona (cercle de Mopti), et ont remis le projet au Gouvernement le 9 février.

### **3. Lutte contre l'impunité**

32. Dans le cadre de son appui technique continu aux autorités judiciaires de Mopti, la MINUSMA a étudié les possibilités de soutien logistique et en matière de sécurité, principalement pour les investigations à mener dans trois affaires emblématiques susceptibles de produire des résultats rapides au vu des faits ou de l'état avancé des dossiers. Compte tenu de la lenteur des progrès observés au cours de la période à

l'examen, la Mission a continué à sensibiliser les parties prenantes à la nécessité d'obtenir des résultats concrets par rapport à ce critère de référence pour la lutte contre l'impunité dans le centre.

#### **D. Soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel**

33. Le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) n'a pas été en mesure de tenir des forums essentiels pendant la période considérée, mais sa Force conjointe a pu mener quelques opérations, notamment l'opération Kana encore en cours au Niger, qui a permis de démanteler un site terroriste à la frontière orientale avec le Burkina Faso.

34. Quant à elle, la MINUSMA a continué de fournir un soutien à la Force conjointe, en partenariat avec l'Union européenne, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la Force dans la lutte contre le terrorisme. La Mission a livré un total de 702 684 litres de produits pétroliers et 84 340 rations dans la zone d'opérations des bataillons ou dans les lieux les plus proches au cours du dernier trimestre de 2021, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

### **III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité**

35. Au cours de la période considérée, les groupes extrémistes ont continué à harceler et attaquer les populations locales et les forces de sécurité dans les régions du centre et du nord, tandis que les Forces de défense et de sécurité maliennes ont intensifié leurs opérations dans le centre, faisant état de lourdes pertes parmi les groupes extrémistes et de gains militaires importants.

36. Début février, les Forces armées maliennes ont annoncé que des opérations de recherche et de destruction de sanctuaires terroristes étaient en cours. Plus tard dans le mois, elles ont publié une autre déclaration dans laquelle elles ont annoncé qu'elles consolidaient leurs gains opérationnels « face à des terroristes de plus en plus fébriles, qui recouraient à des techniques d'évasion et à la dissimulation au sein de la population comme ligne de conduite. Ces opérations ont été suivies d'un calme relatif dans certaines zones, notamment dans la région de Bandiagara.

37. Dans le nord du Mali, les groupes terroristes semblent avoir affirmé leur présence, entraînant parfois des déplacements massifs de population. Dans la commune de I-n-Tillit (région de Gao), des combattants de Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin auraient exécuté deux voleurs présumés, le 30 janvier, conformément à la propagande du groupe qui prétend « administrer la justice » dans les zones qu'il contrôle. Entre le 5 et le 6 février, des individus armés extrémistes ont pris d'assaut Tadjalalt et Tinagagui (commune de Tessit) et auraient torturé 14 personnes, détruit les infrastructures sanitaires et le château d'eau, incendié une ambulance et emporté d'importants troupeaux de bétail. Les villages et les communautés voisines ont reçu l'ultimatum d'abandonner la zone ou d'essayer des attaques, ce qui a entraîné d'importants déplacements de population, qui se poursuivent encore. Le 8 mars, le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak a signalé la mort de 12 civils et de 4 de ses combattants à la suite d'un affrontement avec des combattants de l'État islamique du Grand Sahara, dans la commune de Tamalelt (région de Menaka). Selon le communiqué, trois combattants de l'État islamique du Grand Sahara auraient également été tués.

38. Au cours de la période à l'examen, une série d'incidents ont été signalés dans la zone frontalière entre le Mali et la Mauritanie, entraînant le meurtre de civils mauritaniens, dont sept le 17 janvier dans la commune de Guiré (région de Nara).



D'autres civils auraient disparu dans la même zone frontalière, ce qui a encore accru les tensions entre les deux pays. Le 12 mars, le Ministre mauritanien de la défense nationale et le Ministre malien des affaires étrangères ont annoncé, dans une déclaration commune, la création d'une mission conjointe ad hoc pour enquêter sur ces incidents. La déclaration décrit également les mesures qui seraient prises pour désamorcer les tensions.

39. La MINUSMA a intensifié ses efforts de protection des civils, notamment en effectuant des patrouilles et en facilitant l'accès humanitaire. Au cours de la période considérée, les forces de la Mission ont effectué un total de 2 384 patrouilles, dont 362 patrouilles axées sur la protection des civils, ce qui lui a permis de sécuriser plusieurs zones autour de Kidal, Tessalit et Aguelhok et de renforcer les relations avec la population. Avec le soutien de la Mission, le bataillon des Forces armées maliennes reconstitué à Kidal a dispensé des formations et effectué des patrouilles et des opérations faisant intervenir des civils et des militaires. Dans l'est, après des affrontements entre groupes armés extrémistes violents, la MINUSMA a patrouillé entre Gao et Tessit, protégeant les personnes déplacées qui avançaient sur la route reliant les deux communes et leur fournissant des biens essentiels. À Gao, la MINUSMA, en coordination avec les autorités locales et les acteurs humanitaires, a assuré la sécurité des personnes déplacées au moyen de fréquentes patrouilles et de services d'aide humanitaire et de santé. À l'ouest, en étroite coordination avec la police des Nations Unies et les Forces armées maliennes, la Mission a intensifié ses patrouilles montées et pédestres à Tombouctou.

40. Dans le centre, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, la MINUSMA a continué à protéger les routes reliant Sévaré à Koro et Bankass et traversant la frontière avec le Burkina Faso. Au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, elle a appuyé la réparation des ponts Yawakanda et Songo sur cet axe, qui avaient été endommagés en août 2021 par des groupes extrémistes présumés. Ces ponts sont essentiels pour faciliter les mouvements des Forces armées maliennes et des forces de la MINUSMA ainsi que pour assurer la protection des civils et de leurs moyens de subsistance dans la région de Bandiagara. La Mission a également effectué des patrouilles en soutien aux populations d'Ogossogou pour prévenir les violences intercommunautaires. Autour de Douentza, en coordination avec les Forces armées maliennes, la force et la police de la MINUSMA ont mené des patrouilles quotidiennes et, le 2 mars, elles ont effectué une mission intégrée pour mettre en place des projets visant à maintenir un environnement sûr et sécurisé.

## **A. Attaques asymétriques et autres**

41. Au cours de la période considérée, 55 attaques asymétriques ont été menées contre des forces nationales et internationales, dont la MINUSMA. Le centre a été le théâtre de 22 attaques, soit une diminution par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 27 attaques avaient été enregistrées. Sur les 22 attaques, 18 visaient la MINUSMA, une diminution également par rapport à la période précédente qui avait été marquée par 31 attaques contre la Mission. Sur les 18 attaques, 6 sont survenues à Gao, 3 à Kidal, 3 à Mopti, 3 à Tombouctou et 3 à Ménaka, faisant 2 morts et 4 blessés parmi les casques bleus.

42. Au total, 33 attaques ont été signalées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes pendant la période considérée, dont 13 à Mopti, 9 à Tombouctou, 6 à Ségou, 2 à Gao, 1 à Kidal, 1 à Sikasso et 1 à Koulikoro, faisant 46 morts, dont 41 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que 65 blessés, dont 64 membres

des Forces de défense et de sécurité maliennes. De plus, sept personnes ont été portées disparues.

43. L'attaque la plus meurtrière s'est produite le 4 mars, lorsque des éléments armés présumés radicaux ont attaqué le camp des Forces de défense et de sécurité maliennes, à bord de véhicules, à Mondoro, à environ 114 kilomètres au sud-est de Douentza, faisant 27 morts, 33 blessés et 7 disparus parmi les membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que 47 morts du côté des assaillants.

44. En outre, quatre attaques ont visé les forces internationales, faisant un mort et neuf blessés. Une autre attaque meurtrière a eu lieu le 22 janvier, près du camp de la MINUSMA à Gao, lors d'un assaut par tir indirect. Six à huit points d'impact ont été signalés dans le camp de Barkhane, adjacent au camp de la MINUSMA, mais aucun à l'intérieur du camp de la Mission.

45. Au total, 57 incidents liés à des engins explosifs ont été signalés, dont 43 engins explosifs improvisés, deux incidents liés à des mines et 12 attaques à la roquette ou au mortier.

## **B. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes**

46. La MINUSMA a continué à apporter une assistance aux institutions maliennes de défense et de sécurité dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités du personnel. Dans les régions du centre et du nord, la police des Nations Unies a organisé, à l'intention de 706 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes (dont 82 femmes), 48 sessions de formation à la gestion des scènes de crime, la protection des personnalités de haut niveau et la sécurisation du processus électoral, entre autres thèmes. Pour la première fois, les unités des Forces de défense et de sécurité maliennes qui se préparent à être déployées dans le centre du Mali ont reçu une formation améliorée, adaptée au contexte, à la neutralisation des engins explosifs improvisés. Du 10 janvier au 3 février, la MINUSMA et les instructeurs de l'Académie de police du Mali ont organisé conjointement, à l'Académie nationale de police, 10 sessions de formation relative aux violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de 2 475 étudiantes et étudiants, dont 575 femmes.

47. La police des Nations Unies a soutenu la construction et la rénovation de plusieurs bureaux, postes de sécurité, infirmeries et autres infrastructures critiques à Ansongo, Bandiagara, Mopti et Tombouctou, y compris la mise en place d'un poste à l'intention d'un peloton de surveillance et d'intervention rapide pour la gendarmerie nationale dans la région de Gao, afin de contribuer à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé dans les communes voisines. Les activités de ce nouveau peloton amélioreront la sécurité de la population locale, faciliteront la reprise des activités sociales et économiques et le rétablissement de l'autorité de l'État.

48. La MINUSMA a également continué de soutenir les Forces de défense et de sécurité maliennes dans le cadre de patrouilles conjointes, de mesures d'assistance en matière de sécurité et d'activités d'évacuation sanitaire primaire. La force de Mission a effectué plus de 100 patrouilles conjointes avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et quatre missions d'évacuation sanitaire primaire pour leur personnel. La police des Nations Unies a effectué 47 patrouilles conjointes avec les Forces de défense et de sécurité maliennes à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou.

## C. État de droit

49. La MINUSMA a poursuivi ses efforts à l'appui du retour à l'état de droit effectif et du rétablissement d'institutions judiciaires opérationnelles de l'État dans le nord et le centre. Le 2 mars, à la suite des efforts de sensibilisation et de coordination déployés à haut niveau par la Mission, le Ministère de la justice et des droits de l'homme a déterminé les mesures à prendre en priorité et adopté une recommandation visant à mettre en place un mécanisme de suivi intégré auquel participeront le Ministère de la sécurité et de la protection civile, le Ministère de la défense et des anciens combattants et le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, afin de favoriser le déploiement et la présence accrue des autorités judiciaires dans le nord et le centre du pays, notamment par un soutien à la sécurité du personnel et des infrastructures. La MINUSMA a épaulé le Ministère de la justice et des droits de l'homme dans ses activités visant à prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation dans les prisons, en renforçant les capacités de détection des signes de radicalisation et en mettant en place un système de renseignement pénitentiaire.

50. La MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont continué à soutenir le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et d'autres institutions judiciaires dans la poursuite des personnes accusées de crimes graves, par l'élaboration d'une politique pénale et d'une stratégie applicable aux poursuites des crimes liés au terrorisme et des crimes internationaux, une priorité élevée dans le programme de lutte contre l'impunité du Ministère de la justice et des droits de l'homme. Le 15 mars, avec l'appui technique de la MINUSMA, le projet de loi sur la réforme du code militaire a été validé pour renforcer l'efficacité des enquêtes et des poursuites des infractions commises par les militaires.

51. Au 3 mars, le nombre de personnes détenues dans le cadre d'attaques contre des soldats de la paix (34) et le nombre total d'enquêtes en cours (44) restaient inchangés par rapport à la période de référence précédente.

## IV. Situation des droits humains

52. La situation des droits humains est restée précaire, principalement en raison des attaques délibérées et généralisées perpétrées contre les civils par des groupes armés extrémistes présumés. Dans certains cas, les opérations antiterroristes ont également eu des conséquences désastreuses pour la population civile, notamment dans le centre du Mali. Les femmes et les enfants des zones touchées par le conflit continuent à être victimes de violences. Le droit à une procédure régulière des personnes arrêtées ou détenues en rapport avec des infractions présumées liées au terrorisme est mis à rude épreuve.

53. Dans ce contexte, la MINUSMA a recensé 466 affaires liées aux droits humains (241 violations et 225 atteintes), soit 142 de plus que pendant la précédente période à l'examen. Il s'agissait de 105 exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, 123 autres meurtres, 64 cas de blessures, 43 enlèvements, 54 disparitions forcées, 13 faits de torture ou de mauvais traitements ainsi que d'arrestations et détentions illégales, en particulier 64 cas de détention prolongée et de violation des garanties d'une procédure régulière dans des affaires de terrorisme. Il y a également eu des cas de menace et d'intimidation, de déplacement forcé de populations civiles, de destruction intentionnelle ou de pillage de biens civils et d'attaques contre la liberté culturelle et religieuse.

54. Nombre de ces violations et atteintes ont été constatées dans le centre du pays, notamment dans les régions de Bandiagara (97), Mopti (49), Douentza (15) et

Ségou (59). Des violations et atteintes ont également été enregistrées dans les régions de Gao (65), Nara (64), Ménaka (23), Tombouctou (27) et Kita (3), ainsi qu'à Bamako (64). Les auteurs présumés de ces violations ou atteintes comptaient des membres des forces nationales (174), des groupes armés extrémistes (191), des groupes armés et milices communautaires (10), des groupes armés signataires de l'Accord ou coopérant à son application (24) et des forces internationales (3).

55. Dans le centre et le nord du pays, les civils ont continué à être confrontés à des violences perpétrées par des groupes armés extrémistes, ce qui les a empêchés d'exercer nombre de leurs droits humains et libertés. Les civils continuent de subir des attaques aveugles, des meurtres et des menaces persistantes, notamment à Petaka, dans la région centrale de Douentza, où des éléments de Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin ont menacé à plusieurs reprises d'attaquer le village, ce qui a incité la Mission à intensifier ses patrouilles et autres activités de surveillance dans la région. Entre le 12 et le 15 février, des éléments présumés de l'État islamique du Grand Sahara ont mené une attaque armée ciblée sur cinq localités de la commune de Tessit, dans la région de Gao, entraînant le meurtre délibéré de nombreux civils, tous membres de la communauté touareg, que les assaillants soupçonnaient de collaborer avec Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin, leur rival. La MINUSMA a ouvert une enquête sur les droits humains pour établir les circonstances de ces attaques.

56. En outre, les groupes extrémistes présumés ont systématiquement pris pour cible et détruit au moins sept infrastructures de télécommunication, en particulier dans la région de Bandiagara et dans la région de Tombouctou, au nord du pays, coupant des communautés entières, dans certains cas, des réseaux de téléphonie mobile et de radiodiffusion. Dans au moins neuf cas, des groupes extrémistes présumés ont attaqué des mosquées, imposé leurs croyances aux fidèles et menacé de punitions sévères toute personne agissant à l'encontre de ces croyances, situation qui constitue une atteinte au droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce phénomène a été constaté dans les régions de Douentza et de Tombouctou.

57. Certaines des opérations menées par les forces de sécurité nationales pour contrer les activités violentes de ces groupes extrémistes – apparemment aux côtés de personnel de sécurité étranger – ont été entachées d'allégations de graves violations des droits humains. Par exemple, entre le 26 et le 29 janvier, des éléments des Forces armées maliennes auraient exécuté sommairement ou arbitrairement au moins 20 personnes (19 hommes et 1 garçon) et délibérément détruit de nombreuses habitations civiles et d'autres biens lors de trois incidents dans la région de Bandiagara. Le 7 février, les Forces armées maliennes auraient lancé des frappes aériennes sur un hameau près du village de Bouka Were, dans la région de Ségou. Au moins 10 civils auraient été tués et plusieurs blessés. Cette situation continue d'éroder la confiance entre les militaires et la population concernée.

58. L'ONU a enregistré une augmentation considérable de 57 % du nombre de violations graves commises à l'encontre des enfants (396 contre 252 au cours de la période précédente), qui ont touché directement 270 enfants (181 garçons, 76 filles et 13 de sexe inconnu). Le recrutement et l'utilisation d'enfants (149), le meurtre d'enfants (25) et les atteintes à leur intégrité physique (66), les attaques contre des écoles (61) et des hôpitaux (4) ainsi que les enlèvements (38) restent les violations les plus courantes. Parmi les autres violations figurent les violences sexuelles (19) et le refus d'accès humanitaire (34). Les auteurs présumés de ces violations étaient des éléments armés non identifiés (225), l'État islamique du Grand Sahara (39), le Mouvement national de libération de l'Azawad (32), Ganda Izo (27), les dozos (27), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (13), Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin (11), les Forces armées maliennes (8), le Mouvement arabe de l'Azawad (4), le Groupe autodéfense touareg Imghad et leurs alliés (2), le Mouvement

pour le salut de l'Azawad-Daoussahak (7) et le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Chamanamas (1). Des violations ont été confirmées dans les régions de Gao (152), Mopti (76), Tombouctou (49), Ségou (48), Kidal (39), Bandiagara (14), Ménaka (11), Sikasso (3) et Douentza (1), ainsi qu'à Bamako (3). Au moins 78 enfants sont restés actifs au sein de groupes armés et de forces armées à Gao (44), Mopti (27) et Tombouctou (7), tandis que 7 garçons ont quitté des groupes armés pendant la période considérée.

59. Au cours de la période considérée, 1 632 écoles (comptant 489 200 enfants et 9 792 enseignants) n'étaient pas fonctionnelles, principalement en raison de l'insécurité, notamment dans les régions de Mopti (42 %) et de Ménaka (40 %).

60. Dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, la MINUSMA a recensé neuf cas de violence sexuelle liée au conflit, soit cinq de moins que pendant la période précédente, perpétrés contre sept femmes et deux filles de 13 ans dans les régions de Douentza (4), Gao (1), Ménaka (3) et Tombouctou (1). Il s'agissait de cas de viols, perpétrés par des hommes armés non identifiés dans des situations de conflit. En outre, le centre polyvalent de Gao a signalé six cas de violence sexuelle liée au conflit (5 cas de viol et 1 cas d'enlèvement à des fins sexuelles) à l'encontre de quatre filles âgées de 15 à 16 ans et de deux femmes (18 et 19 ans). Deux cas auraient été perpétrés par des membres du groupe armé signataire de l'Accord de Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance, deux par les forces maliennes, un par des éléments du groupe armé Ganda Lassalizo et un par des hommes armés non identifiés.

61. Conformément aux dispositions de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, la MINUSMA a effectué six évaluations des risques avant de fournir une assistance matérielle et logistique à des forces non onusiennes.

62. Au 1<sup>er</sup> mars, la Commission vérité, justice et réconciliation du Mali avait enregistré 25 029 dépositions de victimes et de témoins. La MINUSMA continue d'apporter son soutien à la Commission.

63. La MINUSMA a formé ou sensibilisé 387 acteurs étatiques et non étatiques à travers le pays sur plusieurs thèmes liés aux droits humains et au droit humanitaire en vue de renforcer le respect des normes internationales pertinentes et d'améliorer la situation des droits humains.

## V. Situation humanitaire

64. La situation humanitaire n'a cessé de se détériorer en raison des conflits et des tensions intercommunautaires. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a augmenté, passant de 5,9 millions en 2021 à 7,5 millions pendant la période à l'examen. Plus de 960 000 enfants de moins de cinq ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë.

65. Toutefois, le nombre de personnes déplacées a diminué, passant de plus de 400 000 en octobre 2021 à 350 000 au 31 décembre 2021. Le Gouvernement malien a indiqué qu'environ 50 000 personnes déplacées étaient rentrées chez elles en raison de l'amélioration des conditions de sécurité, principalement dans la région de Gao où 49 % des retours ont été signalés, notamment dans les cercles de Gao, Ansongo, Bourem et Almoustrate. La situation est cependant restée fluide avec des déplacements récents de population dans certaines parties des régions de Tombouctou, Gao, Douentza et Mopti, liés aux opérations en cours des Forces armées maliennes.

66. Les sanctions de la CEDEAO ont entraîné des retards dans la livraison de produits alimentaires et non alimentaires par le port de Dakar, une augmentation des prix des produits alimentaires et non alimentaires au Mali et des difficultés dans la mise en œuvre du Plan national de réponse en raison du gel des avoirs et de l'arrêt de l'aide budgétaire de certains donateurs. Il convient également de noter les difficultés de rapatriement des migrants maliens bloqués dans les centres de transit situés dans la région de la CEDEAO et des migrants non maliens bloqués au Mali.

## VI. Développement socioéconomique

67. Malgré les crises sanitaire, sociopolitique, sécuritaire et humanitaire, l'économie a connu une croissance de 4,2 % en 2021, portée par la consommation des ménages et les exportations. Toutefois, les inégalités sont restées élevées et la Banque mondiale estime que 42,7 % de la population vit dans l'extrême pauvreté. À la suite des sanctions économiques et financières prises à l'encontre du pays, le Mali n'a pas payé 4,7 millions de dollars d'intérêts à ses créanciers et a manqué l'échéance du 31 janvier pour le remboursement de 26,1 millions de dollars. En octobre 2021, avant l'adoption des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Fonds monétaire international avait prévu une croissance du produit intérieur brut du pays de 5,3 % en 2022 et une inflation de 2,1 %. L'effet combiné des sanctions et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pourrait modifier considérablement ces prévisions et réduire les échanges, les possibilités d'emploi, la productivité, les investissements et les voyages.

68. En appui aux populations locales et en réponse à la demande d'assistance adressée par les autorités à la MINUSMA, 42 projets à effet rapide ont été approuvés pendant la période considérée, pour un total de 1,6 million de dollars. Ces projets ont servi à fournir de petites infrastructures et des services de base aux populations vulnérables, l'accent étant mis sur l'agriculture, les énergies renouvelables, la cohésion sociale, le règlement des conflits, l'état de droit et l'appui aux autorités locales et aux forces de sécurité. Au total, 31 % des projets à effet rapide (13) visaient le centre et 69 % (29) le nord du pays. Trois nouveaux projets d'un coût total de 1,4 million de dollars ont été approuvés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali. Ces projets visent à améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations de la région de Gao, à apporter un appui aux efforts de stabilisation dans le cercle de Koro (centre du Mali) et à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion en vue d'aider au redéploiement de 466 membres des forces de l'armée reconstituée à Gao, ainsi qu'à fournir du carburant à quatre bataillons reconstitués des Forces armées maliennes à Kidal, Gao, Tombouctou et Ménaka. Au total, 69 projets au titre du Fonds d'affectation spéciale et 160 projets à effet rapide étaient en cours pendant la période considérée.

69. Le Fonds pour la consolidation de la paix a investi 8,4 millions de dollars dans six nouvelles initiatives ciblant les jeunes, les femmes, l'emploi indépendant agricole, la violence électorale et les initiatives de paix locales afin de renforcer le respect des normes internationales pertinentes et d'améliorer la situation des droits de l'homme. Dans le cadre de la constitution du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix pour 2022, trois initiatives transfrontalières ont été approuvées pour soutenir les communautés dans les zones frontalières du Mali avec le Burkina Faso, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal.

## VII. Communications externes

70. Pour mettre en évidence l'impact positif de sa présence dans le pays et promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation par le dialogue, la MINUSMA a diffusé des informations essentielles au moyen de récits et de productions radiophoniques dans différentes langues et d'interventions en direct de la population grâce à des appels et des témoignages, ce qui a permis de lutter contre la désinformation et de mieux faire comprendre le mandat de la Mission.

71. La MINUSMA a également mené des activités culturelles pour promouvoir la paix, renforcer la cohésion sociale et la réconciliation et favoriser une meilleure compréhension de son mandat et de son action. Dans ce contexte, elle a participé activement au festival d'art de Ségou, l'un des événements musicaux et culturels les plus importants et les plus médiatisés du pays, financé un projet à effet rapide d'une valeur de près de 25 000 dollars pour soutenir la « Caravane de la diversité culturelle », un projet sahélo-transsaharien en faveur de la paix, de la tolérance et de la solidarité, et produit plus de 10 programmes radio et multimédias comprenant des entretiens, des émissions de radio et des reportages. Dans le même but, la Mission a également financé le festival international du film « Les écrans de Tombouctou », le premier du genre au Mali. En appui à d'autres initiatives de promotion de la paix et de la cohésion sociale, elle a assuré la publicité et la diffusion de messages à travers des articles, des programmes radio, des actualités et des produits multimédias pour le « Festival du Désert » (Tombouctou), une manifestation qui encourage le dialogue tout au long de l'année, les échanges culturels et la protection de l'environnement et favorise la paix, la cohésion sociale, la réconciliation et les échanges artistiques ; le « Festival Ag'Na » dans la région de Koulikoro grâce à six émissions de radio d'une heure chacune consacrées aux artistes et à leurs messages, ainsi que plusieurs programmes interactifs avec des appels téléphoniques en direct ; et le « Festival Fofu » de Gao, en couvrant les conférences et les débats consacrés au rétablissement de la paix, à la cohésion sociale et au vivre ensemble entre les communautés de la région.

72. En outre, la MINUSMA a soutenu d'autres manifestations culturelles ou sociales, comme le « Thé dans le Grin », une manifestation communautaire à laquelle participent les dirigeants locaux et les membres des collectivités, ainsi que le « Festival Vivre Ensemble » à Tombouctou, ou des présentations de films dans la capitale et les régions, suivis de débats et de points de presse pour promouvoir les films.

## VIII. Capacités de la Mission

73. Bien que les entités des Nations Unies ne soient pas soumises aux sanctions de la CEDEAO, la fermeture des frontières a eu une incidence sur les opérations de la MINUSMA. La plupart des cargaisons, à l'exception des camions transportant des rations et du carburant, ont été arrêtées aux frontières du Mali avec les États membres de la CEDEAO. La MINUSMA éprouve d'énormes difficultés d'ordre bureaucratique à importer des fournitures, du matériel appartenant aux contingents et des pièces de rechange essentielles qui sont retenus au port de Dakar. Au total, 77 conteneurs ont été retenus au Bénin, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et au Togo.

74. L'annonce faite par les autorités maliennes, le 12 janvier, d'un changement dans les modalités d'approbation des permis de vol ordinaires et autorisations pour les moyens aériens de la MINUSMA opérant au Mali a entraîné la suspension de tous les vols de la MINUSMA du 14 au 20 janvier, à l'exception des évacuations sanitaires et des évacuations de blessés. À la suite de discussions entre la MINUSMA et les

autorités maliennes, un accord sur les modalités d'obtention des autorisations de vol a été trouvé et les opérations aériennes de la MINUSMA, notamment le transport de passagers, la reconnaissance préalable pour les patrouilles, les convois de soutien logistique autonome essentiels et la surveillance aérienne, ont repris le 21 janvier.

### **1. Personnel militaire**

75. Au 15 mars, 92,3 % de l'effectif autorisé de 13 286 personnes, dont 520 officiers d'état-major et 11 746 membres des contingents, étaient déployés, soit 12 266 personnes.

### **2. Personnel de police**

76. Au 15 mars, 90 % de l'effectif autorisé de 1 920 membres étaient déployés, soit 1 720 personnes, dont 278 policiers hors unités constituées et 1 442 membres d'unités de police constituées. Les femmes représentaient 23,02 % des policiers hors unités constituées et 13,43 % des membres d'unités de police constituées. Le déploiement complet de la deuxième unité de police constituée égyptienne reste entravé par un différend juridique concernant le matériel appartenant au contingent qui est retenu à Dakar depuis janvier 2020. En conséquence, seuls 20 policiers sont déployés.

### **3. Personnel civil**

77. Au 1<sup>er</sup> février, le personnel civil des Nations Unies comptait 1 828 personnes, soit 93 % de l'effectif autorisé de 1 969 personnes, dont 787 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 849 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 192 Volontaires des Nations Unies. Les femmes représentaient 26,04% du personnel civil.

### **4. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

78. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité et de l'évolution incertaine de la situation, la MINUSMA a renforcé les mesures de protection passive et active autour des locaux des Nations Unies au Mali, notamment à Gao, Kidal, Ménaka et Mopti.

79. Du fait de la hausse alarmante de cas de COVID-19 en janvier, les mesures de protection contre la pandémie ont été maintenues, y compris la distanciation sociale, le port de masques à l'intérieur des camps, l'aération des pièces, la désinfection des bureaux lorsque des cas positifs ont été signalés ainsi que d'autres modalités d'organisation du travail pour concilier le maintien des capacités opérationnelles et une moindre exposition du personnel.

80. Au total, 154 soldats de la paix de la MINUSMA ont été tués à la suite d'actes de malveillance depuis la création de la Mission. Au cours de cette période, la Commission d'enquête a établi 33 rapports sur sept décès et 31 cas de blessures graves subis par le personnel de la Mission, dont 16 concernaient des actes hostiles contre la MINUSMA.

### **5. Déontologie et discipline**

81. Une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été enregistrée au cours de la période considérée et une assistance a été fournie à des victimes. La MINUSMA a continué d'appliquer sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, au moyen de cours d'initiation et de remise à niveau dispensés à toutes les catégories de personnel. La Mission a également continué à mener des activités de proximité, notamment des actions de sensibilisation auprès de la population locale.



## 6. Questions environnementales

82. Dans le cadre de sa démarche visant à atteindre ses objectifs en matière d’approvisionnement en énergie renouvelable, la Mission procède à l’installation de systèmes hybrides solaires et de générateurs à Aguelhok et Tessalit.

## IX. Observations

83. Si des efforts considérables ont été déployés au cours de la dernière décennie, avec un appui international considérable, la crise a malheureusement gagné en complexité, tant sur le plan de la sécurité que de la gouvernance. Le peuple malien a beaucoup souffert, et la situation a engendré de la frustration face aux résultats limités obtenus et une forte aspiration à des solutions durables. Les sentiments exprimés lors des consultations nationales en sont l’illustration, les recommandations formulées appelant à l’avènement d’un État fort et responsable, capable de pourvoir au bien commun. L’Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les autres membres de la communauté internationale, reste à la disposition des parties prenantes maliennes pour les aider à réaliser leurs aspirations à un avenir meilleur.

84. Toutefois, pour que les réformes définies par les consultations nationales soient réalisées et soutenues, il faut qu’un consensus solide se dégage entre les acteurs politiques du Mali, car leur mise en œuvre s’étendra bien au-delà de la période de transition. La responsabilité de la majorité de ces réformes incomberait à un gouvernement élu, qui serait le mieux placé pour mobiliser l’appui total de la communauté internationale, y compris des pays de la région. À cet égard, il importe que les autorités de transition, tout en jetant les bases de la stabilité à long terme du pays, donnent la priorité aux réformes qui sont directement liées à la tenue d’élections. Le temps presse, et le Mali a déjà manqué une étape importante sur la voie du retour à la paix et à la stabilité. La fin de février devait marquer le retour du pays à l’ordre constitutionnel. Malheureusement, cet objectif n’a pas été atteint, ce qui a notamment conduit la CEDEAO à adopter une série de mesures, avec le soutien de l’Union africaine, dans le but déclaré d’accélérer le processus.

85. Dans ce contexte, je me félicite du dialogue en cours entre le Mali et la CEDEAO, avec l’appui du comité local de suivi, qui vise à parvenir à un consensus sur un calendrier électoral acceptable. Ce consensus ouvrira la voie à la levée des sanctions contre le Mali, ce qui permettra d’éviter qu’elles aient d’autres effets négatifs sur la population et contribuera à la normalisation des relations du Mali avec ses voisins. Je félicite la CEDEAO pour les efforts qu’elle déploie afin de sortir de l’impasse politique actuelle et je m’engage à ce que l’ONU continue à travailler en coordination avec l’organisation sous-régionale et l’Union africaine pour faciliter le retour à l’ordre constitutionnel dans un délai raisonnable qui réponde aux aspirations du peuple malien et respecte les principes de l’Union africaine et de la CEDEAO. Compte tenu des nombreux problèmes auxquels le Mali est confronté, la tenue d’élections nécessitera non seulement un engagement fort des autorités maliennes et des autres parties prenantes, mais aussi la mobilisation d’un appui international adéquat. À cet égard, je demande aux partenaires du Mali de maintenir le cap.

86. Dans leur volonté d’aider le Mali à accélérer son retour à l’ordre constitutionnel, les partenaires internationaux ne doivent pas perdre de vue que la stabilisation durable du Mali dépend également de la réussite d’autres processus, dont le principal est l’application totale de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. À cet égard, je constate que les progrès ont été désespérément lents, et il est regrettable que les parties n’aient pas pu tirer parti des résultats de la dernière réunion du comité de suivi de l’Accord en octobre 2021 pour avancer sur les questions en suspens. Je demande instamment aux parties signataires de s’abstenir de toute déclaration ou action

incompatible avec la lettre et l'esprit de l'Accord. Des progrès rapides sont nécessaires en ce qui concerne le processus accéléré et global de désarmement, démobilisation et réintégration, le déploiement complet et l'opérationnalisation des bataillons de l'armée reconstituée, les réformes institutionnelles et un investissement soutenu dans le développement des régions du nord. Les parties devraient s'appuyer sur l'appel lancé dans le cadre des consultations nationales en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord et sur les synergies qui existent entre plusieurs de ses dispositions et la vision à long terme d'un Mali stable et pacifique formulée lors des consultations.

87. Je félicite la Médiation internationale, sous la direction de l'Algérie, pour ses efforts, et je souligne qu'elle doit user pleinement des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Accord et du Pacte pour la paix au Mali de 2018 pour garantir le respect des engagements pris et pour contribuer à conduire le processus vers une paix durable. L'Accord reste le meilleur cadre pour parvenir à une paix durable dans le nord du Mali et pour favoriser la stabilité dans la région. À cette fin, je demande aux acteurs internationaux, plus largement, de continuer à appuyer ce processus.

88. En ce qui concerne la situation dans le centre du pays, je prends note de l'action menée par les autorités nationales en vue d'élaborer une stratégie globale à caractère politique pour faire face à la crise multiforme que connaît cette région, car l'action militaire ne suffira pas pour atteindre les objectifs fixés. À cet égard, j'attends avec intérêt la finalisation de cette stratégie, qui non seulement facilitera une réponse malienne mieux coordonnée et plus cohérente, mais aussi contribuera à orienter l'appui international et à faire en sorte qu'il soit conforme aux priorités maliennes. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies continueront à soutenir cet effort.

89. Je suis préoccupé par la situation de plus en plus précaire des droits humains dans certaines parties du pays et par l'incidence des violations commises sur la population. Aucun effort ne doit être ménagé pour enquêter sur ces violations et traduire rapidement les auteurs en justice. À cet égard, je souligne qu'il incombe à l'État de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire appliquer le principe de responsabilité et veiller à ce que ses opérations militaires, y compris celles menées avec ses partenaires bilatéraux, soient conduites dans le respect de ses obligations internationales. Il ne s'agit pas seulement de se conformer aux obligations découlant du droit international, mais aussi d'un impératif opérationnel : la lutte contre le terrorisme ne peut être couronnée de succès que si elle est menée de manière à obtenir le soutien des populations locales. La Mission s'engage à continuer à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales, tant pour la formation continue du personnel militaire et de sécurité aux questions de droits de l'homme que pour l'appui aux enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits.

90. Comme il est indiqué dans le présent rapport, la période considérée a été caractérisée par des tensions accrues entre le Mali et certains de ses partenaires, qui ont abouti à la décision de retirer l'opération Barkhane et le groupement de forces Takuba du territoire malien. Il va sans dire que ce retrait créera un vide sécuritaire, avec des répercussions pour la MINUSMA. En effet, certains moyens ne seront plus disponibles. La MINUSMA prend des mesures pour s'adapter, qu'il s'agisse de revoir la sécurité des camps dans les lieux partagés avec les forces internationales qui se retirent ou d'améliorer sa perception de la situation et sa capacité à se défendre en cas d'attaque. Je demande de nouveau à tous les États Membres de continuer à soutenir le plan d'adaptation des forces de la Mission et à contribuer activement à la mise en place de moyens aériens exceptionnels et d'autres capacités, qui sont essentiels pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies,

ainsi qu'une mise en œuvre plus efficace du mandat de protection des civils de la Mission. À cet égard, je souligne l'importance du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, qui est une composante essentielle des efforts de stabilisation en cours.

91. Je tiens à souligner que la MINUSMA contribue non seulement à la stabilité du Mali mais aussi à celle de l'ensemble de la région. Tout progrès accompli au Mali aura un impact positif dans le reste de la région, d'autant que les problèmes de sécurité et de gouvernance auxquels est confronté le Sahel sont intimement liés et que le Mali occupe une position géographique centrale.

92. L'équipe de pays des Nations Unies continuera à rechercher des solutions aux problèmes humanitaires et de développement au Mali. Je demande de nouveau aux donateurs de répondre plus généreusement à l'appel humanitaire pour le Mali. Je note avec inquiétude que, pour 2021, le plan de réponse humanitaire n'a reçu que 215,8 millions sur les 563,3 millions de dollars demandés, soit 38,3 %.

93. Je tiens à exprimer ma gratitude aux dirigeants de la MINUSMA et au personnel civil et en uniforme de la Mission pour leurs efforts inlassables et leur engagement à mettre en œuvre le mandat de la Mission dans des conditions de sécurité très difficiles. J'exprime ma gratitude à la CEDEAO et à l'Union africaine pour leur collaboration étroite et continue avec l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une paix et d'une stabilité durables au Mali.

## Annexe

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission  
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation au Mali au 15 mars 2022**

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Hommes	Femmes	Total	Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	548	34	582	2	1	3	–	–	–	2	1	3
Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autriche	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	1 078	45	1 123	1	–	1	221	59	280	222	59	281
Belgique	7	3	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénin	231	28	259	24	–	24	128	8	136	152	8	160
Bhoutan	5	–	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bosnie- Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	635	23	658	11	18	29	131	9	140	142	27	169
Burundi	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cambodge	267	26	293	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	1	1	2	8	1	9	–	–	–	8	1	9
Canada	4	2	6	8	7	15	–	–	–	8	7	15
Chine	397	24	421	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	830	29	859	20	3	23	–	–	–	20	3	23
Danemark	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	1 064	4	1 068	5	–	5	145	14	159	150	14	164
El Salvador	156	20	176	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	1	–	1	1	1	2	–	–	–	1	1	2
Estonie	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	8	–	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	4	–	4	2	–	2	–	–	–	2	–	2
France	27	2	29	13	1	14	–	–	–	13	1	14
Gambie	5	1	6	7	2	9	–	–	–	7	2	9
Ghana	127	19	146	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Guatemala	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	619	50	669	6	4	10	–	–	–	6	4	10
Indonésie	9	–	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Iran (République islamique d')	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	12	–	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	2	–	2	2	–	2	–	–	–	2	–	2

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Jordanie	334	–	334	5	–	5	–	–	–	5	–	5
Kenya	9	–	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	145	16	161	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lituanie	42	3	45	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	5	1	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mexique	4	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Népal	168	8	176	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Niger	870	6	876	24	7	31	–	–	–	24	7	31
Nigéria	61	17	78	2	4	6	104	36	140	106	40	146
Norvège	12	1	13	1	–	1	–	–	–	1	–	1
Pakistan	203	15	218	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	75	5	80	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Portugal	2	–	2	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Roumanie	2	3	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	234	22	256	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	931	37	968	17	5	22	276	34	310	293	39	332
Sierra Leone	14	3	17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	243	–	243	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suède	168	10	178	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suisse	7	–	7	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Tchad	1 349	41	1 390	13	2	15	–	–	–	13	2	15
Tchéquie	4	1	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Togo	684	50	734	13	4	17	243	34	277	256	38	294
Tunisie	82	6	88	15	2	17	–	–	–	15	2	17
Turquie	–	–	–	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Ukraine	11	1	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Zambie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>11 709</b>	<b>557</b>	<b>12 266</b>	<b>214</b>	<b>64</b>	<b>278</b>	<b>1 248</b>	<b>194</b>	<b>1 442</b>	<b>1 462</b>	<b>258</b>	<b>1 720</b>

# Carte

